

L'ACADIE, BERCEAU DE LA TRADUCTION OFFICIELLE AU CANADA

On considère en général la prise de Québec en 1759 comme l'événement qui marque le début de la traduction au Canada¹. Même Daviault, le seul à mentionner l'Acadie et à évoquer l'un des tout premiers traducteurs au Canada, Paul Mascarene², ne semble voir dans les traductions qui entourent la capitulation de Port-Royal en 1710 qu'un phénomène limité marquant la fin de la longue période de contacts militaires et commerciaux entre Français d'Acadie et Anglais de Nouvelle-Angleterre. Pourtant, ces traductions représentent en réalité le point de départ d'une politique administrative pragmatique et d'une activité traduisante officielle qui se poursuivront pendant 45 ans, jusqu'à la déportation des Acadiens en 1755.

Dès 1710, en effet, et donc un demi-siècle avant la chute de Québec, le conquérant anglais, qui se verra attribuer définitivement l'Acadie par le traité d'Utrecht en 1713, se trouve à Port-Royal dans la même situation que plus tard à Québec, à Montréal et à Trois-Rivières. Il doit communiquer avec une population de souche européenne, mais de traditions, de religion et surtout de langue différentes. Les Acadiens, dont le nombre passe d'environ 2000 à plus de 8000 de 1710 à 1755, constituent en effet le premier groupe de francophones administré par l'Angleterre en Amérique du Nord³. Une toute petite partie de cette population seulement habite dans la «banlieue» de Port-Royal, rebaptisé par la suite Annapolis Royal. La plupart des Acadiens, établis dans les régions plus éloignées des Mines, de Pisiquid, Cobequid et de la rivière aux Canards, ont peu de contacts quotidiens avec la garnison et l'administration anglaises avec lesquelles ils communiquent par l'intermédiaire de porte-parole délégués, et en français. La traduction est donc le fait des administrateurs anglais qui avertissent par ce moyen la population acadienne des décisions prises à son égard et des règlements à observer,

Les documents officiels de l'époque, dont on peut trouver les originaux ou, à défaut, les transcriptions aux Public Archives of Nova Scotia (PANS) à Halifax, renferment de nombreuses attestations de cette activité ainsi qu'une bonne partie des traductions elles-mêmes. Jusqu'à présent, les aspects linguistiques de cette documentation n'ont cependant pas retenu l'attention des historiens. Préoccupés par les faits et gestes, les rapports de force et les situations concrètes, les historiens non traducteurs ne s'intéressent guère, en général, à la traduction, dont ils sont pourtant largement tributaires à leur tour, tant sur le plan national qu'international et jusque dans la publication des textes historiques⁴.

Si un certain nombre d'auteurs⁵ mentionnent tout de même, en passant, le rôle d'intermédiaire joué par le bilingue Paul Mascarene dans les rapports entre l'administration anglaise et les Acadiens devenus sujets britanniques, c'est que cet huguenot naturalisé anglais en 1706, et faisant carrière dans l'armée anglaise, les intéresse en tant que personnage étroitement lié à l'histoire de la colonie. Arrivé lors de la conquête de Port-Royal, il y séjourna, de façon presque ininterrompue, jusqu'à sa retraite en 1750, et exerça diverses fonctions militaires et administratives. En l'absence du gouverneur, il dirigea les destinées de cette province de 1740 à 1749.

D'ailleurs, Mascarene mentionne lui-même à quelques reprises les services d'interprète et de traducteur qu'il a rendus aux premiers gouverneurs ou lieutenants-gouverneurs, comme dans un mémoire à Nicholson, où il demande humblement une quelconque reconnaissance monétaire:

That during my being at Annapolis Royal [...] I was employed by the then Governor and afterwards by Sir Charles Hobby when he commanded in Chief, in translating all papers from French into English and from English into French, and in all the treatys bargains and propositions done with or to the French Inhabitants, without even having had any personall pay or profit relating to this Service though Col' Vetch promised me to get me an allowance for the same⁶.

Il faudra ensuite attendre quelqu'un de l'importance d'un Isaac Deschamps, personnage influent d'origine suisse, arrivé à Halifax peu après sa fondation, et qui fut promu plus tard au poste de juge en chef, pour qu'un biographe consacre de nouveau quelques mots au travail d'un traducteur⁷. Il est vrai qu'à l'époque il n'y avait ni profession ni poste de traducteur. Pour Mascarene au début, Deschamps à la fin et, entre eux, les secrétaires de la province, la traduction n'était qu'une fonction à remplir parmi bien d'autres.

L'attention portée à la traduction et aux traducteurs n'est d'ailleurs pas non plus très marquée chez leurs contemporains. Combien de fois faut-il deviner que le texte anglais (ou français) qu'on a entre les mains est en fait une traduction, que tel entretien n'a pas pu se faire sans interprète, ni tel échange de lettres sans traducteur; à commencer par le journal de l'expédition contre Port-Royal par Nicholson où, sans la moindre mise en garde, les lettres du commandant français Subercase figurent tout naturellement en anglais, et qu'on peut croire qu'elles ont été écrites dans cette langue jusqu'au moment où on lit:

I begun my Letter in praying you to write me hereafter in French, I having here not one soul that can write English [...]⁸.

Nicholson, peu compréhensif et visiblement mieux entouré, commence par répondre:

I begin my answer in telling you that when you are pleased to write to me in English I will answer you in French, for I doubt not but you can as easily find Interpreters as I [...]⁹.

Mais il finit par céder devant l'insistance de Subercase et par lui envoyer l'un de ses propres officiers pour arrêter les conditions de la capitulation.

Trois groupes de documents reflètent à des degrés divers la situation de l'activité traduisante et permettent de se faire une assez bonne idée de l'ampleur et de la qualité de ce qu'il faut bien qualifier de début de la traduction gouvernementale au Canada:

1. la correspondance officielle, c'est-à-dire la correspondance des gouverneurs ou de leurs substituts avec Londres et avec leurs homologues dans les autres colonies

américaines, notamment à Boston, mais aussi avec les prêtres missionnaires et les représentants des Acadiens¹⁰;

2. les livres d'ordres qui complètent la correspondance officielle sur le plan interne¹¹;
3. les procès-verbaux du Conseil, à Annapolis d'abord, et à Halifax par la suite¹².

Sans entrer dans les détails de la situation linguistique et des traductions qu'elle nécessite, la correspondance des représentants du pouvoir royal avec leurs supérieurs à Londres n'en fournit pas moins quelques indications précieuses sur la persistance de l'usage du français dans toutes les démarches administratives. Les formules françaises du serment d'allégeance, qu'on essaie périodiquement de faire prêter à la population, y figurent à intervalles plus ou moins réguliers, et on trouve même, en 1730, dans un échange de lettres entre le Secrétaire d'État et le gouverneur Philipps, la critique et la défense de la traduction, par ce dernier, d'un serment d'allégeance en usage dans d'autres provinces anglaises, traduction que Londres juge trop faible¹³.

En l'absence de nouveaux colons de souche anglaise, on continue aussi de trouver dans la correspondance, plusieurs dizaines d'années après la conquête, des remarques générales sur la nécessité de fonctionner en français, comme dans une lettre du lieutenant-gouverneur Armstrong en 1733 au sujet d'un arpenteur:

[...] his bounds being assigned in a large country, all inhabited by the French, so that he frequently meets with obstruction in performing his duty, and put to great expenses in hiring a boat and four Men, besides an Interpreter, without which its impossible for him or any other to perform their duty in that station¹⁴.

Ou dans cette lettre de Mascarene de décembre 1742 où il dit:

I send the letters in the French language in which they were receiv'd and answer'd, not only, as this being the last opportunity we have to write this winter, no time was allow'd for translating them and hardly enough for transcribing, but as it shews I am oblig'd to make use of that language in what concerns the Inhabitants here, who understand as yet no other¹⁵.

La correspondance des gouverneurs¹⁶ comprend en outre un certain nombre de lettres d'administration interne adressées aux représentants des Acadiens, aux prêtres missionnaires ou aux Indiens, écrites directement en français ou, le plus souvent, rédigées d'abord en anglais et suivies de leurs traductions françaises. Elle constitue de ce fait l'une des sources principales pour les textes mêmes des traductions officielles de l'époque. Tout aussi importants sont les différents livres d'ordres où, depuis 1720, les Secrétaires de la province consignent non seulement les nominations et charges militaires, mais également tout ce qu'il peut y avoir comme règlements, instructions et convocations destinés à la population civile ou leurs représentants¹⁷.

À part les premières lettres de Philipps dont les traductions sont entrées à la fin du cahier selon un système de tête-bêche¹⁸, vite abandonné, les traductions se présentent toujours de la même façon dans les livres de la province: le texte anglais est suivi de la traduction française, identifiée comme telle par une remarque comme «French translation of above letter» ou «translated into French as follows». Et le texte de départ et la

traduction sont signés par le secrétaire et le gouverneur ou son substitut. Dans le cas des proclamations, calligraphiées, la présentation peut être en parallèle, le texte anglais sur la page de gauche et la traduction française sur celle de droite.

Les sujets vont de la proclamation d'un nouveau gouverneur à l'ordre d'approvisionner la garnison en bois, en passant par la convocation des délégués acadiens, la construction de routes, l'interdiction aux jeunes de monter les chevaux dans les pâturages, la distribution de vivres, l'achat de produits agricoles, l'étalonnage des mesures, des réquisitions, des réprimandes, des conseils de bonne conduite assortis de menaces et des exhortations à la vigilance contre les voleurs.

Il faut cependant voir dans ces textes traduits un échantillonnage plutôt qu'un relevé exhaustif, car toutes les traductions ne figurent pas dans ces documents. L'existence de certaines est attestée uniquement par des annotations comme «Copy of French translation of this letter upon file » ou «translation on file », ou encore, par la mention expresse dans les procès-verbaux du Conseil de traductions commandées pour envoi aux intéressés ou pour publication par affichage sur les portes des églises.

Les procès-verbaux du Conseil¹⁹, qui constituent le troisième groupe de manuscrits pertinents pour retracer l'histoire de la traduction de cette époque, ont toujours joué un rôle important pour les historiens et fournissent probablement le témoignage le plus complet de la vie officielle de la province. Dès 1710, les gouverneurs administrent la colonie fraîchement conquise en s'entourant d'un conseil. Pendant les dix premières années, il s'agit d'un régime de type plutôt militaire. Quand le gouverneur Philipps arrive dans la province en 1720, ses instructions prévoient l'institution d'un régime civil, ce qui ne manque pas de soulever quelques difficultés. Vu l'absence pour ainsi dire totale de civils anglais et l'impossibilité pour les catholiques - et donc la population française - d'accéder aux postes d'État, le nouveau Conseil élargi se compose encore essentiellement d'officiers de la garnison. Pour l'exécution de ses décisions, il s'appuie sur les représentants ou délégués des Acadiens, qui sont désormais élus chaque année en nombre fixe et proportionnel à la population des districts qu'ils représentent. Il y a par conséquent une séparation physique des deux groupes linguistiques dont l'un légifère à l'intention de l'autre, séparation qui ne favorise guère le bilinguisme et maintient la nécessité de traduire.

Dans ces conditions, la procédure suivie par le Conseil consiste en général à décider du contenu d'un texte lors d'une première délibération, et à se prononcer ensuite sur un projet de texte anglais, préparé le plus souvent par un comité restreint, ou encore, quand il s'agit de lettres, par le gouverneur. Ce n'est qu'après approbation de la version finale que le Conseil en ordonne la traduction, et, dans le cas de textes solennels, la calligraphie.

Les négociations avec les Indiens présentent en plus un trait particulier en ce qu'elles constituent le plus souvent un processus trilingue. Les interprètes, Acadiens ou parfois Indiens, ne savent pas l'anglais, et se basent sur une traduction française pour leur interprétation en langue micmaque.

Accordingly it was read in French & interpreted from French into their language by Martin the Indian & André the Interpreter from Minas²⁰.

Si les procès-verbaux du Conseil, aussi bien à Annapolis que plus tard à Halifax,

indiquent toujours le nom des interprètes²¹, il n'en va pas de même des traducteurs. Déjà la traduction administrative est anonyme. Les procès-verbaux fournissent cependant certains indices, notamment quant au rôle prépondérant de Mascarene, membre de presque tous les comités de rédaction²², mais aussi quant à la compétence des Secrétaires de la province en la matière, plus particulièrement Otho Hamilton²³ et surtout William Shirreff²⁴. Nous devons à une initiative de ce dernier ce qui pourrait bien être le premier tarif officiel de la traduction au Canada. Visiblement excédé par le surcroît de travail qu'entraînent pour lui les longues sessions où le Conseil siège en tribunal civil et s'efforce de rendre la justice selon la coutume de Paris, Shirreff propose une échelle d'honoraires, où figurent aussi les traductions:

	N.E. Money
for Translating a Petition &c	3"6
for translating an order or minute &c other	
papers in proportion thereto.....	3"6 ²⁵

D'une part, le secrétaire doit assurer la traduction des jugements à l'intention des Acadiens, d'autre part, toutes les pièces doivent être traduites à l'intention des membres du Conseil. C'est ainsi que Mascarene recommande aux parties de prévoir un délai suffisant pour la traduction:

a leur arrivée icy qui doit estre quelques jours avant la session afin de donner le tems de traduire en Anglois ce qui est necessaire pour l'instruction des juges²⁶.

Cet aspect juridique de la traduction disparaît des documents quand, en 1749, le nouveau gouverneur, Edward Cornwallis, arrive avec un contingent important de colons britanniques, fonde Halifax et en fait la capitale. Il peut compter sur une population civile protestante, ce qui lui permet de nommer des juges de paix - fonction inaccessible aux catholiques - et de décharger ainsi le Conseil. Désormais Annapolis et les Acadiens n'occupent plus guère qu'une position périphérique.

D'une façon générale, l'activité traduisante ne se poursuit d'ailleurs pas de façon uniforme pendant toute la période entre 1710 et 1755, du moins d'après les documents que nous possédons. Il est assez frappant de voir à quel point les attestations de la traduction, par leur fréquence et leur nature, reflètent à leur manière la situation politique de la province et les rapports de force entre le gouvernement anglais et la population acadienne.

Pendant une première période, qui va de 1710 à 1720, alors que le conquérant cherche encore un mode de fonctionnement satisfaisant, nous trouvons surtout des références à la traduction dans les comptes rendus de mission. Le seul document important dont on trouve à la fois l'original et la traduction relève davantage des relations internationales que de la traduction administrative interne²⁷. Mais à partir de 1720, et pendant les vingt ans qui suivent, les traductions sont nombreuses et témoignent d'une politique continue et bien établie dans ce domaine. Leur volume semble augmenter au fil des années. Dans ces conditions, il peut surprendre à première vue qu'entre 1740 et 1749, sous Mascarene, la traduction diminue nettement. Mais la traduction régresse en fait au profit du français, car, comme en témoignent sa correspondance et le livre d'ordres, Mascarene écrit surtout directement en français.

Il n'en va plus de même quand le centre de gravité se déplace d'Annapolis à Halifax. Alors que, dans les premiers mois du règne de Cornwallis, la politique linguistique ne semble pas changer, l'arrivée massive de colons protestants et britanniques et, plus tard, de sujets britanniques germanophones, a pour effet de reléguer les Acadiens au deuxième plan. Dans la plupart des cas, la traduction gouvernementale fait place à un système de relais local. Il incombe désormais aux commandants des postes militaires régionaux de trouver le moyen d'annoncer en français les décisions de l'administration centrale, et aux Acadiens de se débrouiller pour soumettre leurs pétitions en anglais:

[...] Pray tell Deschamps that we should be glad to have their Petition in English, & as he sees the Inhabitants often he is desired to insinuate to them that all their Remonstrances would be more acceptable in English not only as it would shew a disposition in them to learn that language but we should be better enabled to do justice in their disputes; and as they have now an English Notary, it is expected they avail themselves of the opportunity to write their Cases in English at Least²⁸.

Des deux côtés, on fait donc appel aux intermédiaires bilingues comme Isaac Deschamps, et ceci jusqu'à la veille de la déportation²⁹.

Il ne faudrait cependant pas croire que toute traduction cesse en 1755. L'expulsion des Acadiens qui refusent le serment est un processus qui s'échelonne sur une période assez longue. Et, en 1764, on trouve encore une proclamation bilingue à l'intention de ceux qui reviennent, avec le texte du serment qu'ils doivent prêter³⁰. En même temps, le français reste la langue véhiculaire dans les contacts avec les Indiens, et il n'est donc pas surprenant qu'Isaac Deschamps soit employé dans le commerce avec eux. Là encore, la situation de la traduction reflète l'héritage politique.

Peut-être convient-il de conclure cet aperçu sommaire de la traduction en Acadie au XVIIIe siècle par une remarque sur la qualité de ces textes, en attendant d'en faire l'analyse détaillée. Le plus souvent, ces traductions, qui n'ont rien de servile, sont rédigées en bon français, et même avec une très grande aisance pour ce qui est de Mascarene, Philipps, Cornwallis et Deschamps. Ce sont des traductions pragmatiques, axées sur la communication du message, où les traducteurs recherchent certes l'équivalent du formalisme anglais, mais où ils s'expriment également de façon fort idiomatique et utilisent à l'occasion des expressions locales, encore présentes dans le parler acadien d'aujourd'hui. Si l'on pense de plus que les premiers traducteurs étaient le plus souvent des personnalités d'envergure sur le plan politique, on peut affirmer sans crainte que la traduction officielle au Canada possède en eux des pionniers qui lui font honneur.

Notes

1. Pierre DAVIAULT, *Traducteurs et traductions au Canada, Mémoires de la Société royale du Canada*, troisième série, 1944, t. XXXVIII, Ottawa, 1944, pp. 67-87. - Paul-A. HORGUELIN, « Les premiers traducteurs (1760-1791) », dans *Mua*, vol. 22, n° 1, mars 1977, pp. 15-25. - Paul-A. HORGUELIN, *Anthologie de la manière de traduire, Domaine français*, Montréal, Linguatex, 1981, p. 205.

2. DAVIAULT, *Traducteurs et...*, p. 68.
3. Dans le dernier chapitre de son livre, *New England's Outpost, Acadia before the Conquest of Canada*, New York, Columbia University Press, 1927, J. B. BREBNER analyse l'influence de l'expérience néo-écossaise sur la politique des gouverneurs au Québec, sans toutefois mentionner la traduction, pp. 264-275.
4. Dans un pays bilingue comme le Canada, il serait intéressant de faire une étude sur l'importance de la traduction (ou l'absence de traduction) dans les ouvrages historiques.
5. *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. III, 1974, pp. 470-475. - Robert RUMILLY, *L'Acadie française*, Montréal, Fides, 1981. - Robert RUMILLY, *L'Acadie anglaise*, Montréal, Fides, 1983. - Barry Morris MOODY, «A Just and Disinterested Man. The Nova Scotia Career of Paul Mascarene, 1710-1752 », Thèse Ph. D., Queen's University, 1976 (manuscrit, microfiches).
6. Mémoire à Nicholson, 20 février 1713-1714, *PANS*, RG1, vol. 5, p. 5.
7. *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. V. 1983, pp. 274-276.
8. *Journal of Colonel Nicholson at the Capture of Annapolis, 1710*, Collections of Nova Scotia Historical Society, vol. 1, Halifax, 1878, p. 72, publié d'abord dans *Boston News Letter* en 1710.
9. *Journal of...*, p. 73.
10. Public Archives of Nova Scotia (*PANS*), RG1, surtout les volumes 5, 6, 7 et 9 (transcriptions) et volumes 14 et 15 (originaux); un résumé des volumes 14 et 15 a été publié dans: *Nova Scotia Archives, II: A Calendar of Two Letter-Books and One Commission-Book in the Possession of the Government of Nova Scotia, 1713-1741*, edited by A. M. Macmechan, Halifax, 1900, 271 pp., pp. 1-167.
11. *PANS*, RG1, vol. 20, 21, 163 et 164 (originaux). Un résumé du volume 20 a été publié dans: *Nova Scotia Archives, II : A Calendar of Two Letter-Books and One Commission-Book in the Possession of The Government of Nova Scotia, 1713-1741*, pp. 169-249.
12. Nova Scotia Archives, III : *Original Minutes of His Majesty's Council at Annapolis Royal 1720-1739*, edited by A. M. Macmechan, Halifax, 1908. - Nova Scotia Archives, IV: *Minutes of His Majesty's Council at Annapolis Royal 1736- 1749*, edited by C. B. Ferguson, Halifax, 1967. - *PANS*, RG1, vol. 186 (1749-1753) et vol. 187 (1753-1757) (originaux).
13. *PANS*, RG1, vol. 16, doc. 13, Pople à Philipps, et RG1, vol. 18, doc. 45, Philipps à Pople. La réponse de Philipps permet de conclure qu'il possède de solides connaissances grammaticales, se sert d'un dictionnaire à l'occasion et consulte des

francophones pour les questions d'emploi.

14. PANS, RG1, vol. 18, doc. 58.

15. PANS, RG1, vol. 18, doc. 90.

16. Notamment PANS, RG1, vol. 14, publié en résumé dans NSA, II, avec mention de la langue et de l'existence des traductions.

17. Surtout PANS, RG1, vol. 20 et 21. Seul le volume 20 a été publié en résumé dans NSA, II, sans doute parce que la très nette prépondérance des textes français dans le volume 21 rendait la tâche trop difficile pour des éditeurs anglophones.

18. Cf. la description du manuscrit dans *Nova Scotia Archives*, II, p. 55.

19. Manuscrits en très bon état, publiés *in extenso*; voir note 12.

20. PANS, RG1, vol. 186, pp. 13-14.

21. Prudent ROBICHAUX, dont le nom revient avec de multiples variantes orthographiques, est de toute évidence l'un des interprètes le plus utilisés dans les affaires indiennes.

22. NSA, III, *Original Minutes of His Majesty's Council at Annapolis Royal, 1720-1739*, pp.4,7,9, 11, etc.

23. Otho HAMILTON, membre du Conseil et Secrétaire de la province (pendant un séjour en Angleterre de William Shirreff), employé aussi dans les tractations avec les Indiens.

24. William SHIRREFF, 1685-1768, d'origine écossaise, mentionné dès 1715, membre du Conseil depuis 1720, Secrétaire de la province à partir de 1727.

25. NSA, III, p. 274, tarif exprimé en « New England Money », 1733.

26. PANS, RG1, vol. 14, p. 238; résumé en anglais dans NSA, II, p. 150.

27. Il s'agit d'un ensemble de rapports, de pièces justificatives et d'extraits de procès-verbaux du Conseil traduits en français et remis à deux officiers de Louisbourg, La Ronde et Pensens, qui, en 1714, avaient tenté de négocier le départ des Acadiens pour l'île Royale restée française.

28. PANS, RG1, vol. 134, p. 330.

29. *Journal of Colonel John Winslow of the Provincial Troops while Engaged in Removing the Acadian French Inhabitants from Grand Pre, and the Neighbouring Settlements, in the Autumn of the Year 1755*, Collections of the Nova Scotia Historical

Society, vol. III, Halifax, 1983, p. 111.

30. Proclamation imprimée du 7 novembre 1764; *PANS*, MG1, vol. 258, Papers of Isaac Deschamps.

Cet article est paru dans *Cultures du Canada français*, (publication du Centre de recherche en civilisations canadienne-française, Les Presses de l'Université d'Ottawa), vol. 2, 1985, p. 71-78.